

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le vingt décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2010

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, Mme MARTEL Sylvie, M. SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSES : M. LEON Marcel,

Monsieur RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2010.

Les comptes rendus des réunions du conseil communautaire du 17 novembre 2010 ainsi que du SIVOM du HORPS sont distribués au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire souhaite rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Dégrèvement loyer M. LECLERC/Melle LAUNAY (11 rue du vallon doré) et M. CRINIERE / Melle MUGNIER (24 rue du vallon doré)

1. Choix du bureau d'étude révision de la carte communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 14 décembre à 12h15 pour étudier les propositions des différents bureaux d'étude ayant répondu à l'appel d'offres pour la révision de la carte communale.

Monsieur le Maire énumère les trois propositions faites :

Bureau d'étude	Montant HT	Montant TTC
Art de Ville	7 920 €	9 472.32 €
AFB	6 000 €	7 176.00 €
Gilson	12 255 €	14 656.98 €

Monsieur le Maire propose de choisir le bureau d'étude AFB, il précise également que Monsieur MALENFANT de la DDT a épaulé la Mairie dans sa prise de décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De retenir le bureau d'étude AFB pour la révision de la carte communale pour un montant de 6 000 € HT soit 7176 € TTC
- ✚ D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2. Tarifs 2011 : location salle des loisirs, cimetière (concessions et cavurnes), intervention employés communaux, photocopies, eau et assainissement

2.1. Tarif 2011 : Salle de loisirs

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de revaloriser les tarifs de location pour la salle communale et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011, soit :

Libellé	1 jour	2 jours	Jour supp.
Petite salle	55 €	65 €	10 €
Grande salle	130 €	159 €	27 €
Les deux salles	160 €	203 €	43 €
Cuisine	68 €	77 €	9 €

Vin d'honneur*/ réunion	120 €
Sonorisation	18 €
Nettoyage du four	22 €
KW consommé (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	0.46 €
KW consommé (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	0.34 €
Acompte réservation	37 €

* (1/2 tarif) - location pour un laps de temps court (ou pour une réunion): de 8 h le matin jusqu'à 17 - 18 h le soir ; ou après les activités du vendredi soir (donc à partir de 20 h).

Rappel : A l'issue d'une sépulture, la salle est mise à disposition gratuitement pour les familles qui souhaitent organiser un café ou chocolat (pour les personnes de la commune et sous réserve que la salle ne soit pas déjà réservée). Seuls sont facturés les frais d'électricité.

Réduction de 50 % pour les habitants de la commune de CHARCHIGNE. Location gratuite pour les associations communales mais participation aux frais de fonctionnement.

Il est ajouté à la liste des tarifs en cas de casse ou détérioration les objets suivant :

Faitout : 30 €

Planche à découper : 15 €

Plat inox : 5 €

Corbeille à pain : 1 €

Ramequin : 1 €

Carafe en verre : 3€

Louche : 3 €

Plateau : 2 €

2.2. Concessions cimetière

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

🚧 De revaloriser les tarifs pour les réservations de concessions dans le cimetière et ceci à compter du 1^{er} janvier 2011, soit :

- Concession à 50 ans 82 €
- Concession à 30 ans 72 €
- Concession à 15 ans 36 €
-

Cavurnes :

- Concession 205 €
- Concession à 50 ans 102 €
- Concession à 30 ans 51 €

2.3. Intervention employé communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nos agents techniques sont quelquefois amenés à réaliser des travaux à la demande des habitants.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité:

- de porter le tarif horaire d'intervention de nos employés communaux, à **26 €**, à compter du 1^{er} janvier 2011.

2.4. Tarif photocopies

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide - à l'unanimité - de conserver le tarif « photocopies », soit :

A 4	0, 10 €	-	A 4 recto verso	0, 20 €
A 3	0, 20 €	-	A 3 recto verso	0, 40 €

2.5. Tarif eau et assainissement

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De revaloriser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2011, soit :

*** Tarif eau potable**

Location de compteur	69 €
Part variable	Prix du Nord Mayenne + 0.34 € m3

Le tarif est identique pour la Fromagerie de CHARCHIGNE et pour le SIAEP-AC LASSAY LES CHATEAUX.

Redevances

- Ouverture/ fermeture de compteur	43 €
- Réouverture de compteur	108 €

Assainissement

Part fixe	42 €
Part variable	0.55 €/m3 d'eau consommé

3. Admissions en non valeur

Monsieur le Maire présente aux conseillers les valeurs irrécouvrables concernant des factures d'eau/ assainissement et de loyers dues par la SARL le Tassili.

Le montant total de ces valeurs s'élèvent à 11 850.40 € soit 645.23 € pour la facture d'eau/assainissement et 11 205.17 € pour les loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de LASSAY-LES-CHATEAUX,
- Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement desdites créances,

- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant total de 11 850.40 €
(645.23 € pour la facture d'eau/assainissement et 11 205.17 € pour les loyers)
- ✚ Charge M. le Maire d'émettre les mandats correspondants.

4. Décision modificative 3

Il est nécessaire de prévoir une décision modificative pour les budgets lotissement du Vallon Doré et Commune.

- Budget Lotissement du vallon doré

Section investissement

Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
3355/040 Stocks	28 861.53	
16874 Autre emprunt commune	- 21 444.20	
16874 Emprunt commune		7 417.33
TOTAL DM	7 417.33	7 417.33
B.P.	191 444.20	191 444.20
TOTAL	198 861.53	198 861.53

- Budget commune

Section investissement

Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
27638 Autre établissement	7 417.33	
2315 travaux voirie	- 7 417.33	
TOTAL DM	0	0
B.P.	875 425	875 425
TOTAL	875 425	875 425

- Budget commune

Section fonctionnement

Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
6554 pertes sur créances irrécouvrables	9 205	
61522 travaux bâtiments	- 9 205	
TOTAL DM	0	0

5. Consultation coordinateur sécurité construction d'un T4 et d'un T5 dans le lotissement du Vallon Doré

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de consulter différents cabinets afin de leur confier les missions de coordination de sécurité et de protection de la santé dans le cadre de la construction des deux futurs logements T4 et T5 dans le lotissement du vallon doré.

Monsieur le Maire tiendra au courant les conseillers municipaux du cabinet retenu et du montant de la prestation lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

6. Questions diverses

a) Organisation vœux du Maire

Monsieur le Maire et les conseillers organisent les vœux du Maire qui se dérouleront le 21 janvier 2011. Il est décidé de prendre les galettes des rois et les vins chez les boulangers et les restaurateurs de la commune.

b) Résultats du Comité départemental du Tourisme

Monsieur le Maire distribue au Conseil Municipal le compte rendu du comité départemental du tourisme, celui ci prend note des remarques formulées afin d'améliorer encore davantage le fleurissement de la commune.

c) Remplacement évaporateur armoire positive salle de loisirs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise SORIEUL pour la réparation d'une pièce défectueuse sur le frigo de la salle de loisirs. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

f) Chiffres Insee population 2011

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'INSEE a transmis les chiffres de la population de CHARCHIGNE pour 2011 : la commune passe le seuil des 500 habitants et comptabilise 502 habitants au 1^{er} janvier 2011.

g) Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire distribue aux élus au courrier de la Préfecture de la Mayenne concernant le schéma départemental de coopération intercommunale, schéma s'inscrivant dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. La Préfecture de la Mayenne souhaite réunir les avis des différents conseils municipaux à ce sujet et met à leur disposition un questionnaire. Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce questionnaire et de mettre en commun les avis des conseillers à un prochain Conseil Municipal.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : Le 31 janvier 2011

Le Maire,

Loïc JEUSSE

M. RIOULT LERICHE Stéphane

Mme HADRZYNSKI Annie

M. BUSSON Roger

M. CANU Dany

M. BOISNARD Michelle

Mme MARTEL Sylvie

M. SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine

M. RIGOUIN Jean-Yves